



REVUE DU SYSTEME DE NOTIFICATION DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES AU MAROC

TERMES DE REFERENCE DU (DE LA) CONSULTANT(E)

Activité n° 1117

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les infections sexuellement transmissibles (IST) constituent un problème de santé publique dans le monde. En raison de leur mode de transmission qui ne connaît pas les frontières géographiques, l'OMS a élaboré une stratégie mondiale de lutte contre les IST pour la période 2016-2021 avec une vision d'élimination de ces infections comme problème de santé publique. La première orientation de cette stratégie est en lien avec le système d'information et de surveillance des IST.

Au Maroc, l'approche syndromique de prise en charge des IST a été adoptée dès 1998 et généralisée dans l'ensemble des ESSB durant l'année 2000. Depuis, la surveillance des IST est basée sur un système de notification des cas par syndrome, et sur la base d'études nationales de prévalence des IST et de résistance des germes aux antimicrobiens. Ces études constituent la base de la définition des syndromes d'IST et de l'élaboration et la révision des algorithmes de prise en charge et des protocoles thérapeutiques adoptés. Or, par manque de financement spécifique, très peu d'étude de prévalence des germes parmi les patients qui présentent des syndromes IST ont été menées depuis 2013, date à partir de laquelle, la surveillance des IST est basée uniquement sur le système de notification.

L'incidence des IST au Maroc reste élevée, avec plus de 450 000 nouveaux cas notifiés chaque année au niveau des établissements de soins de santé primaires (ESSP) et des ONG partenaires. La notification syndromique des IST, d'abord basée sur un formulaire en papier, puis depuis 2018, intégrée dans l'application SMI-PF développée par la Direction de la Planification et des Ressources Financières (DPRF) et la Direction de la Population (DP), dans le cadre de l'intégration des indicateurs de la santé reproductive dans le système national de l'information sanitaire (SNIS), souffre de plusieurs dysfonctionnements (sous-notification, qualité, fiabilité des données ...). L'ampleur de ces problèmes et le degré de leur impact sur la qualité des données n'a jamais été évalué.

A cet effet, la Direction de l'Épidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) avec l'appui du Fonds mondial et de l'ONUSIDA prévoit de mener une consultation pour évaluer le système de notification syndromique des IST.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Conduire une revue globale et intégrée du système de notification des IST (Ministère de la Santé et ses partenaires).

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'EVALUATION

- Faire un état des lieux du système de notification des IST, tel qu'il est mis en œuvre sur le terrain, sur le plan des ressources et profils impliqués, des outils de collecte des données utilisés, de la qualité du reporting, des circuits et des délais de transmission de l'information adoptés, les domaines d'utilisation des résultats de données de notification et ce, selon les catégories de structures de santé concernées, du ministère et de ces partenaires,
 - Conduire une analyse de ce système de notification, en tant que système de surveillance des IST, selon les attributs de pertinence, d'exhaustivité, de représentativité, de la qualité des données et d'acceptabilité par les professionnels de santé,
 - Apprécier la répercussion du passage du système de notification classique au système de notification électronique sur la qualité des données provenant des notifications des IST,
 - Sur la base de l'analyse ci-dessus, proposer des axes d'amélioration en cohérence avec les dernières orientations internationales.

4. TACHES ET RESPONSABILITES DU (DE LA) CONSULTANT (E):

Le (la) consultant (e) travaillera en étroite collaboration avec le comité de suivi constitué de l'équipe DELM (DMT, Programme National de lutte contre les IST/sida et de UGFM) avec l'implication du bureau de l'ONUSIDA.

Plus spécifiquement, le consultant devra :

- Faire une revue documentaire exhaustive (références internationales, rapports et documents nationaux),
 - Proposer un cadre méthodologique de l'évaluation,
 - Préparer les outils de collecte des données, identifier les sources d'information et proposer un calendrier de visites,
 - Conduire l'exercice d'évaluation : entretiens/réunions avec les acteurs aux niveaux national et régional, visites et entretiens selon la situation de la covid-19 dans le pays, vérification de documents....,
 - Elaborer un rapport intermédiaire de l'évaluation, comprenant les constats de l'évaluation et des recommandations pour l'amélioration du système de notification,
 - Participer à l'animation d'un atelier de restitution des résultats,
 - Elaborer le rapport final de l'évaluation incluant les recommandations validées.

5. DELAIS ET LIVRABLES :

Activité	Livrable	Nombre de jours
Revue documentaire et conception de l'évaluation	Note méthodologique	3
Conduite de l'évaluation sur le terrain (visites, entretiens, revue documentaire)	-----	5
Elaboration du rapport intermédiaire	Rapport intermédiaire	3
Animation de l'atelier de restitution	Compte rendu de l'atelier	2
Finalisation du rapport d'évaluation	Rapport final de la revue	2
Total		15 jours

6. PERIODE ET DUREE DE LA CONSULTATION

La durée estimée de la consultation est de **15 jours** répartis sur une période allant de **Mai à Juillet 2021**.

7. PROFIL ATTENDU DU CONSULTANT

- Master/Doctorat en santé publique, épidémiologie, statistiques, ou autre diplôme équivalent avec une expérience professionnelle minimale de 8 ans, en particulier dans les programmes de santé nationaux, la recherche ou la surveillance ;
- Très bonnes connaissances des systèmes de surveillance et système d'information des programmes de santé ;
- Très bonne capacité de synthèses et de rédaction ;
- Connaissance du contexte national de lutte contre les IST est souhaitable ;
- Une maîtrise de la langue française, lue, écrite et parlée ;
- Compétences dans la facilitation d'ateliers.

8. COORDINATION ET ENGAGEMENTS

- Le (la) consultant(e) mènera le travail en étroite collaboration avec le comité de suivi de l'évaluation,
- Le (la) consultant(e) s'engage à ne publier aucune information relative à la consultation sans une autorisation du Ministère de la Santé,
- Le (la) consultant(e) sera seul responsable de la qualité professionnelle de son travail et de sa réalisation dans les délais fixés par le contrat,
- Les livrables de la consultation seront soumis sur papier et en version électronique.

9. MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial-Maroc-Subvention VIH. La rémunération s'entend brute avant la déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les Prestataires étrangers et 30% pour les Prestataires résidents au Maroc.

10. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard le **09 Avril 2021** à minuit, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : programmesida@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma ; en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Revue du système de notification des IST au Maroc**.

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation ;
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière comprenant :
 - Pour chacune des prestations, le nombre de jours estimés et le taux journalier en dirham (MAD).
 - Les frais de déplacement éventuels et/ou toute autre charge liée à la réalisation de la consultation.